

2026-2032

# Livret d'accueil des nouveaux élus

du Parc naturel régional du Doubs Horloger



Parc  
naturel  
régional  
du Doubs Horloger



# Partie 1.

## Le Parc naturel régional du Doubs Horloger

### L'ESSENTIEL À CONNAÎTRE

En tant qu'habitants et élus du Doubs Horloger, vous êtes intimement **liés à ce territoire** et partagez ce même attachement, par votre **engagement public** comme par votre **vie quotidienne**. Les Parcs naturels régionaux constituent des espaces d'action collective, où s'expriment pleinement **l'intérêt général et la participation des élus** à un projet partagé. Au sein de chaque collectivité adhérente, un ou plusieurs élus sont désignés pour porter cette ambition et assurer le lien avec le Parc.

En devenant délégué du Parc, **votre rôle est essentiel**. vous participez aux orientations stratégiques du Parc et contribuez à traduire les objectifs de la Charte en actions concrètes et porteuses de sens.

# Délégués : le Parc **C'EST VOUS !**

Cet engagement demande de la **disponibilité**, de l'**écoute** et du **dialogue**, mais offre aussi une opportunité unique : celle de participer à l'écriture d'un **récit commun**, de **bénéficier d'un appui technique** pour vos projets communaux et intercommunaux et d'échanger avec d'autres élus confrontés aux mêmes **défis environnementaux, économiques et sociétaux**.



**Le Parc n'est pas une structure éloignée des communes : il est un outil à leur service, dont les forces vives reposent sur votre présence et votre implication.**

Ce guide s'adresse aux **délégués communaux et intercommunaux du Parc naturel régional du Doubs Horloger**. Il a pour vocation de vous accompagner dans l'exercice de votre mandat, en clarifiant  **votre rôle, vos missions et les possibilités d'engagement** qui s'offrent à vous, en fonction de vos compétences et de vos aspirations.



**Vous y trouverez des repères clairs, des conseils pratiques et une vision d'ensemble pour vous aider à prendre pleinement votre place.**

- *Être délégué au Parc, qu'est-ce que cela implique concrètement ?*
- *Quelle valeur ajoutée pour votre collectivité ?*
- *Comment exercer pleinement cette responsabilité au service du territoire ?*



**Bienvenue dans cette dynamique collective où s'invente l'avenir du Doubs Horloger, un espace d'engagement, d'innovation et de fierté partagée !**

# Sommaire



1. Les Parcs naturels régionaux de France
2. Et le Doubs Horloger dans tout ça ?
3. Carte d'identité et chiffres clés
4. Gouvernance : quel fonctionnement ?
5. Organigramme du Parc
6. Gouvernance : quel fonctionnement ?
7. Les instances consultatives
8. Une équipe technique à vos côtés
9. Pour bien démarrer mon mandat...
10. Mission 1 : Je participe aux décisions stratégiques
11. Mission 2 : Je fais le lien entre le Parc et ma collectivité
12. Mission 3 : J'informe les habitants
13. Le Parc en action : quelques exemples
14. Le Parc en action : quelques exemples
15. Le Parc en action : quelques exemples

# Les Parcs naturels régionaux **DE FRANCE**

Un Parc naturel régional est un **territoire rural habité**, reconnu par l'État pour la qualité de ses **patrimoines naturels, paysagers et culturels**, mais à **l'équilibre fragile**. Il est né d'une **volonté locale** et fonctionne grâce à l'engagement des élus et des acteurs du territoire.



Aujourd'hui, la France compte **59 Parcs naturels régionaux**, couvrant près de **17 % du territoire métropolitain**.

Un Parc repose sur :

- **Un projet partagé** formalisé autour d'une Charte qui fixe les orientations et les objectifs stratégiques **pour 15 ans**.
- **Une gouvernance collective** qui regroupe l'ensemble des collectivités du territoire **agissant en réseau**.

## Les Parcs ont 5 missions, définies par le Code de l'environnement



Protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager



Aménagement durable du territoire



Développement économique et social



Accueil, éducation et information



Expérimentation, innovation

## Ce que le Parc ne fait pas !

- ✗ Il ne se substitue pas aux communes ni aux communautés de communes
- ✗ Il ne subventionne pas directement les projets
- ✗ Il ne réglemente pas et ne verbalise pas
- ✗ Il ne gère pas de parc animalier (ici, pas d'horaires d'ouverture ni de clôture ! )

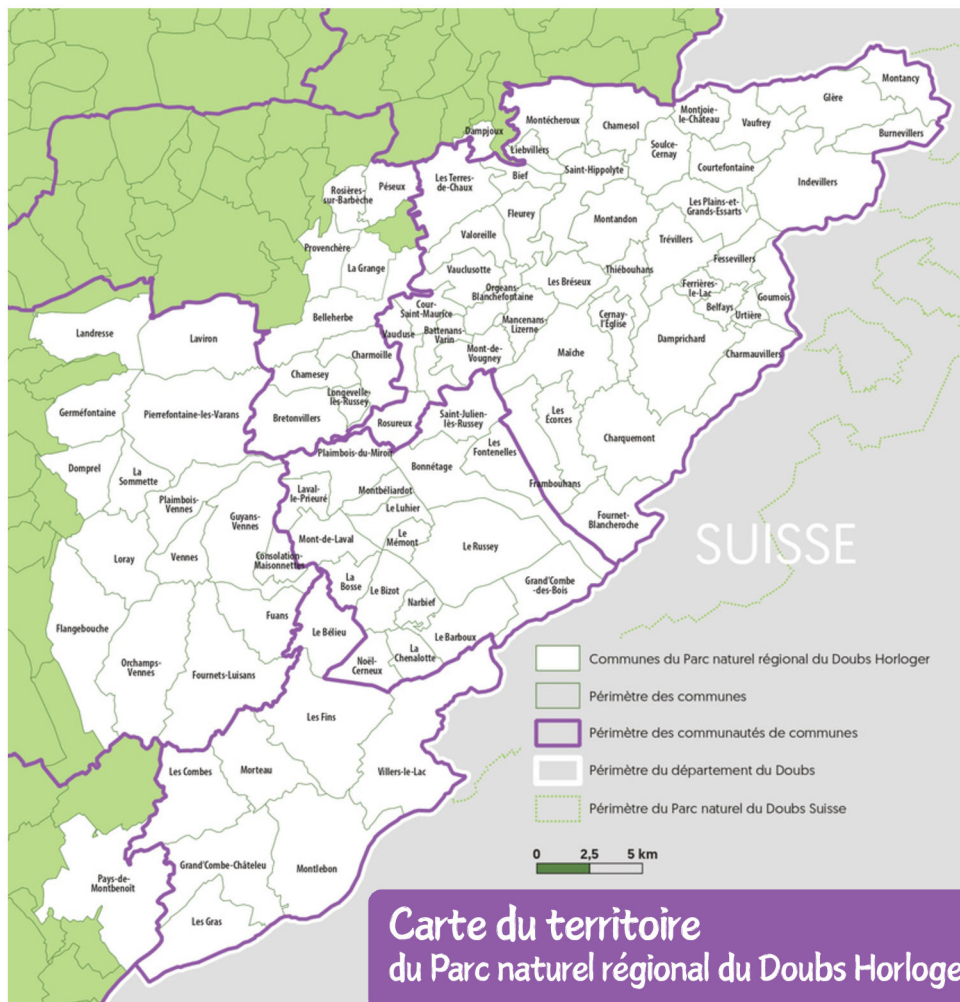


En revanche, le Parc joue un rôle essentiel d'animation, de coordination, d'ingénierie et d'accompagnement au service du territoire. Il intervient sur de nombreux sujets liés au cadre de vie, à l'environnement, au patrimoine et au développement local → Des exemples concrets d'actions et de projets sont à retrouver pages 13, 14 et 15.



# Et le Doubs Horloger **DANS TOUT ÇA ?**

Le territoire classé du Parc naturel régional du Doubs Horloger, comprend **93 communes et 6 communautés de communes adhérentes.**



Il ne s'agit ni d'une réserve figée, ni d'une contrainte supplémentaire pour les collectivités !



# Carte d'identité

## ET CHIFFRES CLÉS



**57**ème

Parc naturel régional  
de France



**4**ème

Parc naturel régional en  
Bourgogne-Franche-Comté



**93**

Communes  
adhérentes



**1**

Agglomération Porte :  
Grand Besançon Métropole



Superficie

**103 918**

hectares



Population

**58 668**

habitants



**50**

Monuments  
historiques



**4**

Cités de caractère de  
Bourgogne-Franche-Comté



**1**

label "Rivière Sauvage"  
La Reverotte



**16 563**

hectares en  
zone Natura 2000



**29**

Sites naturels  
inscrits et classés



**7**

Indication  
Géographique Protégée



**3**

Appellation  
d'Origine Protégée



**1**

Appellation  
d'Origine Contrôlée

L'instance de décision et de gestion du Parc naturel régional du Doubs Horloger est un **syndicat mixte**, qui s'appuie sur **plusieurs instances** pour mener à bien ce projet de territoire : comité syndical, bureau, exécutif, groupes de travail par commission thématique...

### \* Un comité syndical de **127** élus

À la suite des élections municipales, **chaque collectivité adhérente, selon sa taille, nomme un ou des délégués** qui siègent au sein du comité syndical. Il est composé de représentants, issus :

- Des **93 communes adhérentes**
- Des **6 communautés de communes** : Pays de Maïche, Plateau du Russey, Val de Morteau, Portes du Haut-Doubs, Pays de Sancey-Belleherbe et entre Doubs et Loue
- Du **Département du Doubs**
- De la **Région Bourgogne-Franche-Comté**

- ✓ Il **définit les orientations politiques et financières** et **vote les actions** à mener en cohérence avec la Charte du Parc
- ✓ Il **élit un président et un bureau**, puis met en place des instances de concertation, telles que le conseil scientifique et le conseil de développement
- ✓ Il **se réunit en moyenne 4 à 5 fois par an**

### \* Un bureau de **29** élus

Le comité syndical donne délégation à un bureau, qui traite **de la majorité des dossiers courants**. Il **se réunit en moyenne tous les mois** et s'appuie sur le travail mené au sein des commissions thématiques.

### \* Un exécutif avec **1** président et **8** vice-présidents

L'exécutif assure le suivi politique et la mise en œuvre des orientations du comité syndical. **Chaque vice-président est référent d'une ou plusieurs thématiques de la Charte** et contribue, en lien avec les services, à la préparation et au pilotage des actions du Parc.

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet du Parc : rubrique "Fonctionnement > Délibérations et procès verbaux" ou via le QR code suivant



# Membres

Intercommunalités  
Pays Horloger

Intercommunalités  
Parc naturel régional

Communes du  
Parc naturel régional

Département  
du Doubs

Région Bourgogne-  
Franche-Comté

désignent

# Décisionnel

Pays Horloger  
SCoT

Comité  
syndical

élit

élit

désigne

Bureau

Éxecutif

Président

Commissions  
thématiques

anime

# Consultatif

Assemblée  
des maires

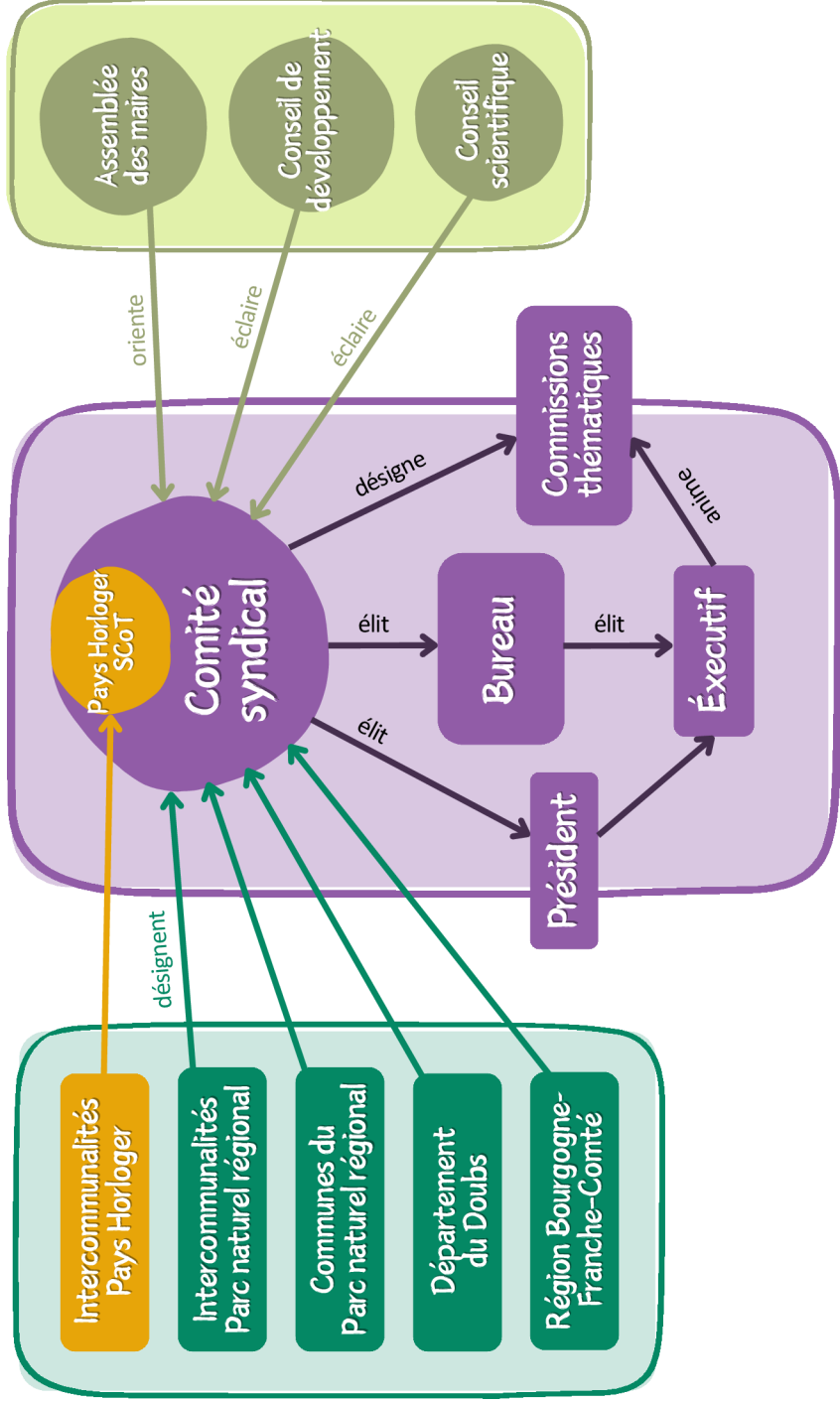
Conseil de  
développement

Conseil  
scientifique

oriente

éclaire

éclaire



# Gouvernance **QUEL FONCTIONNEMENT ?**

## \* Les commissions thématiques

Les commissions thématiques sont des **espaces de réflexion et de co-construction** des projets du Parc. Les élus peuvent s'y investir selon leurs **centres d'intérêt** : tourisme durable, milieux naturels, agriculture & forêt, aménagement, etc., afin d'échanger, d'élaborer des propositions d'actions et de contribuer à leur préparation **avant présentation aux instances décisionnelles**.

## LE BUDGET



Le fonctionnement du Parc est assuré par les cotisations de ses membres et la contribution de l'État. Cela permet d'assurer le socle d'ingénierie nécessaire à la mise en place des actions proposées. Pour la conduite des projets, l'équipe du Parc se mobilise pour bénéficier de crédits spécifiques apportés par d'autres financeurs publics et privés afin de donner un effet multiplicateur aux moyens investis par les communes dans le fonctionnement du Parc.



## \* Petites communes, grandes possibilités

**Vous représentez une commune de taille modeste ?** Grâce à la mutualisation et à l'ingénierie du Parc, les communes qui disposent de moyens limités peuvent accéder à un accompagnement technique, à des financements et à des projets qu'elles ne pourraient pas toujours porter seules. **L'appartenance au Parc contribue à rendre les communes éligibles à certains dispositifs financiers spécifiques, comme la dotation « aménités rurales »,** qui sous forme d'une bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reconnaît la contribution des territoires à la préservation des patrimoines naturels et paysagers.

Le Parc veille à garantir :

- Un équilibre entre les territoires et une attention particulière aux réalités rurales,
- Un accès équitable aux dispositifs d'accompagnement,
- La mutualisation des moyens pour renforcer les capacités d'actions locales.

# Les instances **CONSULTATIVES**



En complément des instances décisionnelles, le Parc s'appuie sur plusieurs organes consultatifs qui participent à la réflexion collective et à la mise en œuvre du projet de territoire. Ils associent élus, experts et acteurs locaux.

## \* Conseil scientifique **un appui pour éclairer les décisions**

Le conseil scientifique du Parc réunit des **chercheurs et spécialistes issus de disciplines complémentaires** (sciences de la nature, sciences de la terre, sciences humaines et sociales). Leur rôle est d'apporter un **regard éclairé et rigoureux sur les enjeux du territoire**.

## \* Conseil de développement **un espace de dialogue**

Le conseil de développement rassemble des **acteurs de tous horizons**. Il apporte un **regard complémentaire** à celui des élus, de l'équipe et du conseil scientifique. Lieu d'échange et de débat, il permet de **croiser les points de vue, d'interroger certaines orientations, de faire remonter des attentes ou des propositions** issues du territoire.

## \* Assemblée des maires **entre bilans et perspectives**

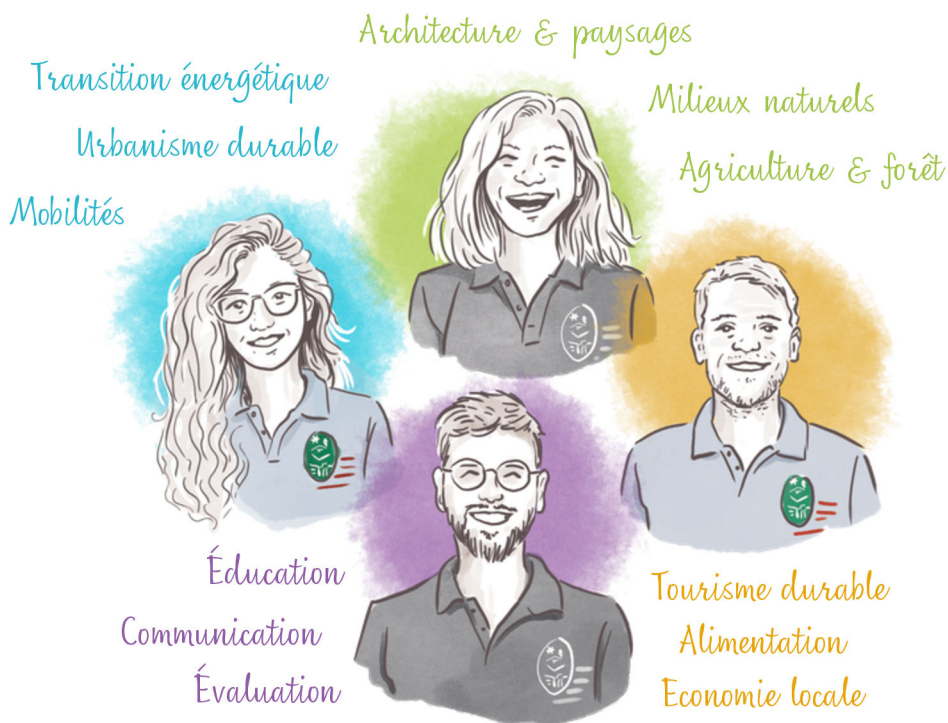
Cette instance réunit **une fois par an les maires des communes adhérentes** ainsi que les **présidents des intercommunalités**. Elle constitue un **temps d'échange privilégié** pour présenter le **bilan des actions menées, partager les orientations à venir et recueillir les attentes et besoins** de chaque collectivité membre du Parc.



# Une équipe technique **À VOS CÔTÉS !**

**Vous n'êtes pas seuls** : les agents du Parc sont là pour vous accompagner, à chaque étape de vos projets. Composée d'une quinzaine d'agents aux compétences multiples et complémentaires, cette équipe constitue une véritable ingénierie territoriale au service des collectivités.

**À votre écoute, les chargés de mission vous conseillent, vous aident à structurer vos idées, à identifier des financements, à monter des dossiers et à concrétiser vos initiatives.**



S'appuyer sur des spécialistes ayant une fine connaissance des enjeux du territoire est une réelle opportunité pour sécuriser et enrichir l'action locale !

Découvrez les interlocuteurs du Parc et leurs domaines d'expertise sur le site internet, rubrique "Fonctionnement > L'équipe technique" ou via le QR code suivant





# Partie 2.

## Le rôle et les missions du délégué au Parc

**RIEN QUE DU CONCRET !**

**Pour bien démarrer mon mandat, je peux...**

- ✓ Parcourir la Charte et autres pages du site internet
- ✓ Consulter les brochures disponibles
- ✓ M'emparer du « classeur des élus du Parc » donné à chaque collectivité membre
- ✓ Identifier les enjeux prioritaires de ma commune/communauté de communes
- ✓ Échanger avec le maire et le conseil municipal/intercommunal
- ✓ Prendre contact avec l'équipe du Parc
- ✓ M'inscrire dans une commission thématique
- ✓ M'abonner aux réseaux sociaux du Parc pour ne rien manquer des actualités (Facebook, Instagram, LinkedIn...)

## MISSION 1

# Je participe aux décisions stratégiques du Parc

Le délégué n'est pas uniquement un relais d'information : il participe également à la **gouvernance du Parc**. À travers les instances, commissions et groupes de travail, il contribue à orienter les **grandes décisions** qui structurent l'**avenir du territoire**.

### Concrètement, vous...

- ✓ **Participez aux instances de gouvernance** (comité syndical, bureau, assemblée générale...)
- ✓ **Prendrez part aux commissions thématiques et groupes de travail**, selon vos centres d'intérêt ou les priorités de votre collectivité
- ✓ **Pouvez formuler des propositions et voter** lors des décisions stratégiques
- ✓ **Pouvez relayer les positions ou interrogations de votre conseil** municipal ou intercommunal au sein des instances du Parc

Chaque commune, **quelle que soit sa taille**, contribue ainsi à la **construction collective du projet territorial**.



Chaque voix compte ! Je ne peux pas assister à une instance ? Je pense à prévenir mon suppléant afin qu'il puisse me représenter. Une procuration peut être établie conformément aux règles de fonctionnement du syndicat. La continuité de la représentation de votre collectivité est essentielle.



## MISSION 2

# Je fais le lien entre le Parc et ma collectivité

Le délégué est avant tout un **trait d'union**. Il assure la **circulation de l'information dans les deux sens** : de la collectivité vers le Parc, et du Parc vers la collectivité. Cette mission de représentation est essentielle pour que les **réalités locales soient prises en compte** et que les **opportunités du Parc bénéficient pleinement au territoire** communal et intercommunal.

### Concrètement, cela implique de...

- ✓ **Présenter le fonctionnement, les orientations et les actions du Parc** au sein du conseil municipal ou communautaire
- ✓ **Identifier, en lien avec le maire et les élus, les projets susceptibles de s'inscrire dans la Charte** ou de bénéficier d'un accompagnement
- ✓ **Faire remonter au Parc les besoins, contraintes ou spécificités de la collectivité**
- ✓ **Mobiliser le conseil** pour répondre aux appels à projets et relayer les dispositifs d'aide et informations stratégiques
- ✓ **S'appuyer sur la Charte pour rappeler les engagements pris par la collectivité** et assurer leur cohérence dans les décisions locales
- ✓ **S'emparer des outils proposés par le Parc** tels que « Le classeur des élus »
- ✓ **Présenter le bilan d'activité annuel du Parc ou autres documents** transmis lors des conseils municipaux et communautaires, tels que le « Diaporama des actualités du Parc »



## MISSION 3 J'informe les habitants

L'appartenance au Parc naturel régional est une richesse pour une commune, mais encore faut-il qu'elle soit connue et comprise. **Le délégué joue un rôle clé dans la visibilité locale** du Parc et dans la **valorisation des actions** engagées.

### Concrètement, vous pouvez...

- ✓ **Faire connaître les actions et projets du Parc** auprès des habitants, associations, entreprises et partenaires locaux
- ✓ **Contribuer à mobiliser les habitants autour d'actions participatives** (inventaires de biodiversité, ateliers, rencontres publiques...)
- ✓ **Relayer les informations dans le bulletin municipal/intercommunal, sur le site internet, les réseaux sociaux ou l'application mobile de la collectivité**, à partir de « L'Info Parc » et des contenus transmis par le service communication
- ✓ **Mettre à disposition en mairie les supports du Parc** (affiches, documents, cartes, expositions) ou **afficher les informations reçues par mail sur les panneaux communaux**
- ✓ **Intégrer sur le site internet communal/intercommunal une page dédiée au Parc**, avec des liens vers les ressources en ligne (rapport d'activité, projets, actualités...)
- ✓ **Utiliser le logo « Commune membre »** sur vos supports officiels et signatures électroniques, dans le respect du guide d'utilisation du logo Parc



L'équipe du Parc reste à votre disposition pour vous transmettre textes, visuels, supports numériques ou tout élément facilitant cette communication.

Avec 93 communes adhérentes et pas moins de 58 668 habitants, le territoire est vaste... votre relai est précieux et contribue pleinement à faire vivre le projet de territoire !



# Le Parc en action !

## QUELQUES EXEMPLES

### Milieux naturels

- **Études pour l'amélioration de la connaissance** faunistique et floristique (Atlas de la Biodiversité, Belles Seignes...)
- **Lutte contre les espèces exotiques envahissantes** et expérimentation de semences d'herbacées locales



- **Création de supports d'information** sur les espèces et les milieux naturels (guide des essences, fiches pour les élus...)
- **Mise à disposition de kit d'éco-pâturage** pour les communes
- Coordination et animation de dispositifs **d'éducation à l'environnement**
- **Santé/environnement** : prévention et développement d'outils pour sensibiliser aux morsures de tiques et à l'échinococcose alvéolaire

### Alimentation

- **Co-portage du Plan Alimentaire Territorial** (développement des circuits courts, diversification des produits...)
- Déploiement de la **Marque Valeurs Parc**

### Agriculture/forêt

- **Suivi de dispositifs expérimentaux** : bioacoustique, sylvopastoralisme, haies
- **Agroforesterie** : plantation, gestion et valorisation
- **Agroenvironnement** : accompagnement financier des agriculteurs pour des pratiques durables, co-organisation du concours des pratiques agroécologiques
- **Accompagnement à la gestion durable** et à la valorisation des massifs forestiers
- **Information et sensibilisation** auprès des élus et des scolaires



### Architecture/paysages

- **Accompagnement à la valorisation et l'aménagement des Zones d'Activités Économiques** : création de guide, ateliers de sensibilisation
- **Sensibilisation aux opérations urbaines et architecturales contemporaines de qualité** : organisation de visites avec les élus, sensibilisation auprès des acteurs de la construction

# Le Parc en action !

## QUELQUES EXEMPLES

### Architecture/paysages

- **Accompagnement à la valorisation des entrées de bourg** : diagnostic, création d'un guide, gestion des panneaux « Commune membre du Parc »
- **Sensibilisation à la préservation du patrimoine bâti local** : Journées nationales de l'architecture
- Coordination de dispositifs liés à l'enseignement supérieur : **Atelier Hors les Murs**

### Urbanisme durable

- **Accompagnement à la valorisation de friches urbaines** : création d'un inventaire, diagnostic de friches identifiées, étude d'opportunité et coordination des différents acteurs
- Aide auprès des collectivités dans la rédaction de leurs **documents d'urbanisme**
- Accompagnement dans la gestion de la **signalétique publicitaire**
- **Organisation de séminaire**, tel que "Urbanisme favorable à la santé"



### Mobilités

- **Déploiement du Plan de mobilité simplifié, de la marque Owdoo et du Plan Doux Horloger** (accompagnement des communes et des communautés de communes vers le développement d'aménagements cyclables et des services associés : location de vélo, navettes, ateliers de remise en selle...)
- **Expérimentation sur les aménagements**
- **Co-pilotage du programme Covoiturage** dans l'Arc jurassien



### Culture/patrimoine

- **Valorisation des savoir-faire** en mécanique d'art et mécanique horlogère via **Arc Horloger**
- **Création et expérimentation de circuits** d'interprétation du patrimoine
- Organisation locale des **Journées européennes du patrimoine**

# Le Parc en action !

## QUELQUES EXEMPLES

### Tourisme durable

- **Réalisation d'un cahier signalétique** dédié à la structuration des itinéraires de randonnées et des belvédères
- **Coordination et suivi des actions de la politique touristique** de l'office de tourisme du Pays Horloger
- **Déploiement de la Marque Valeurs Parc** auprès des prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs)



- **Collaboration avec les organisateurs** pour des **manifestations sportives** de pleine nature respectueuses de l'environnement
- Accompagnement au **développement des activités de pleine nature**
- Animation d'un groupe de travail dédié à la **conciliation des usagers de la nature**

### Transition énergétique

- **Lutte contre la pollution lumineuse** : sensibilisation et expérimentation de **l'extinction de l'éclairage public**
- **Mutualisation de démarches** : diagnostic pollution lumineuse, atlas thématiques, définition des Zones d'Accélération de la production d'Énergie Renouvelables (ZAER)
- Co-pilotage d'une **démarche collective de solarisation** des bâtiments publics
- **Suivi et financement de programmes pédagogiques** à destination des scolaires
- **Suivi et participation aux démarches innovantes** telles que CLIMI « Mon territoire en transition : le climat change et nous ? »



Pour en savoir plus, retrouvez tous les documents et les informations utiles sur le site internet du Parc



# L'ACTION DU PARC EST POSSIBLE GRÂCE À LA CONFIANCE DE SES MEMBRES



Battenans-Varin, Belfays, Belleherbe, Bief, Bonnétage, Bretonvillers, Burnevillers, Cernay-l'Église, Chamesey, Chamesol, Charmauvillers, Charmoille, Charquemont, Consolation-Maisonnettes, Cour-Saint-Maurice, Courtefontaine, Dampjoux, Damprichard, Domprel, Ferrières-le-Lac, Fessevillers, Flangebouche, Fleurey, Fournet-Blancheroche, Fournets-Luisans, Frambouhans, Fuans, Germéfontaine, Glère, Goumois, Grand'Combe-Châteleu, Grand'Combe-des-Bois, Guyans-Vennes, Indevillers, La Bosse, La Chenalotte, La Grange, La Sommette, Landresse, Laval-le-Prieuré, Laviron, Le Barboux, Le Béliu, Le Bizot, Le Luhier, Le Mémont, Le Russey, Les Bréseux, Les Combes, Les Écorces, Les Fins, Les Fontenelles, Les Gras, Les Plains-et-Grands-Essarts, Les Terres-de-Chaux, Liebvillers, Longeville-lès-Russey, Loray, Maîche, Mancenans-Lizerne, Montancy, Montandon, Montbéliardot, Mont-de-Laval, Mont-de-Vougnay, Montécheroux, Montjoie-le-Château, Montlebon, Morteau, Narbief, Noël-Cerneux, Orchamps-Vennes, Orgeans-Blanchefontaine, Péseux, Pays-de-Montbenoît, Pierrefontaine-les-Varans, Plaimbois-du-Miroir, Plaimbois-Vennes, Provenchère, Rosières-sur-Barbèche, Rosureux, Saint-Julien-lès-Russey, Saint-Hippolyte, Souce-Cernay, Thiébouhans, Trévillers, Urtière, Valoreille, Vaucluse, Vauclusotte, Vaufrey, Vennes, Villers-le-Lac

Communauté de communes du Plateau du Russey, Communauté de communes du Pays de Maîche, Communauté de communes du Val de Morteau, Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe, Communauté de communes entre Doubs et Loue, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs

Et au soutien de l'État et de l'Union Européenne.



Parc  
naturel  
régional  
du Doubs Horloger

18 rue du Couvent, 25 210 Les Fontenelles  
Tél : 03 81 68 53 32 - [info@parcdoubshorloger.fr](mailto:info@parcdoubshorloger.fr)  
[www.parcdoubshorloger.fr](http://www.parcdoubshorloger.fr)   